Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 022-212201016-20251215-DEL_2025_77_M-DE

**DEPARTEMENT**

DES COTES D'ARMOR

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté-Egalité-Fraternité

**ARRONDISSEMENT**

DE LANNION

COMMUNE DE LANGOAT

***EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL***

Séance ordinaire du 15 décembre 2025

Nombre de membres en exercice : 14
Date de la convocation : 08 décembre 2025
Date d'affichage : 08 décembre 2025

**L'an deux mil vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures trente**

Le Conseil Municipal de la Commune de LANGOAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DELISLE Hervé, Maire.

**Présents :** MM. DELISLE H., BOULANGER J.F., GLORION M., BELLEC D, BELLEC C., IGIGABEL S., VOLLAND A., JEZEQUEL B., BONNIEC L., NICOLAS M.,

**Absents :** RIVOALLAN S., GAREL A., TOURETTE J., KERBOEUF S.

M. KERBOEUF Sébastien a donné procuration M. BELLEC David

Mme BELLEC Carine est nommée Secrétaire de Séance

## APUREMENT DES COMPTES DU BUDGET ANNEXE « LE VERGER »

Monsieur Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les opérations financières liées au budget annexe du Lotissement du Verger sont totalement achevées.

Les travaux étant réalisés en totalité et tous les terrains étant vendus, il leur propose de supprimer ce budget annexe et de prendre en charge le déficit au budget principal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE la suppression du budget annexe « Le Verger »,
- AUTORISE le Maire à passer l'écriture correspondante à la prise en charge du déficit de 35 785.36 € par le budget communal.
- AUTORISE le Responsable du Service de Gestion Comptable de LANNION, à apurer les comptes de ce budget.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
Pour extrait conforme,

Le Maire
H. DELISLE

La secrétaire de séance
C. BELLEC